

APPEL A CANDIDATURE

Accueil d'une PATINOIRE

Accueil d'un CARROUSSEL

Dans le cadre des festivités de Noël 2021, la Ville de Guéret propose d'accueillir une patinoire et un carrousel.

La Ville mettra à disposition gratuitement sur l'ensemble de la période un emplacement idéalement situé en centre-ville, sur le haut de la Place Bonnyaud.

Période d'exploitation :

du vendredi 3 Décembre 2021 au dimanche 2 Janvier 2022 inclus

Conditions d'exploitation :

Le ou les exploitants sélectionnés assurent l'installation et démontage des installations et des annexes nécessaires (local matériel), le prêt du matériel (patins notamment), leur exploitation conforme aux conditions habituelles de sécurité, et le gardiennage.

La Ville de Guéret assure la mise à disposition gratuite de l'espace public sur le haut de la Place Bonnyaud, la mise en sécurité de l'espace public et sa décoration. La Ville n'assure pas le gardiennage des équipements.

Le ou les exploitants se rémunèrent par les entrées payantes.

En outre, **les candidats peuvent solliciter de la Ville le pré-achat de tickets (pour distribution par la Ville)**. Le candidat indique clairement dans sa candidature le nombre de tickets que la Ville devra acheter.

L'exploitant propose une ouverture au public d'au moins 6 jours par semaine (fermeture possible lundi) et sur des plages horaires étendues (minimum 11h à 19h).

Candidature :

Les candidats intéressés déposent leur **dossier de candidature** (joint), un descriptif de l'équipement (dont dimensions), avec photos, ainsi que les pièces suivantes :

- Extrait KBIS
- Contrôle Technique de Sécurité
- Certificat d'assurance (responsabilité civile, incendie)
- attestation d'agrément métier (service des mines)
- affiliation à une caisse de sécurité sociale.

Les candidats apportent par tous moyens des informations sur le matériel utilisé et justifient de leur expérience.

Le dossier de candidature engage le candidat qui serait retenu sur les conditions d'exploitation qu'il propose.

Le dossier de candidature est à déposer avant le 30 septembre 2021.

A adresser par courrier ou mail à : **Ville de Guéret - Hôtel de Ville – BP 259
23006 GUERET Cedex**

Contact : Manager de commerce, Ville de Guéret

Modalités de sélection :

L'examen des candidatures prendra en compte l'expérience du candidat, le matériel, les horaires d'ouverture, les tarifs pratiqués et les conditions d'exploitation.

La capacité du candidat à proposer un matériel de qualité et offrant des garanties de sécurité sera un élément important du choix de la Ville.

La Ville se prononce suite à l'analyse des candidatures et attribue le droit d'exploiter sur le domaine public dans les conditions du présent appel à candidature et du dossier de candidature.

Le cas échéant, la Ville réalise une pré-sélection des candidatures, soumise à confirmation ultérieure aux vues des compléments d'information qui serait nécessaires. En particulier si le candidat présélectionné ne possédait pas le matériel à la date de sa candidature, il devra sous 1 mois maximum à compter de l'information par la Ville de sa pré-sélection, apporter la preuve de la possession du matériel adapté et de sa conformité aux normes de sécurité. A défaut, sa candidature sera écartée.

Engagements du candidat et sanction en cas de non-exécution :

Le candidat retenu devra exploiter le manège dans les conditions fixées au présent appel à candidature et conformément aux engagements qu'il a pris dans son dossier de candidature. Le candidat retenu ne pourra faire évoluer les conditions d'exploitation fixées dans sa candidature.

Le candidat retenu qui n'exploiterait pas conformément aux conditions fixées encoure le paiement des dépenses engagées par la Ville et du préjudice. Il serait en outre interdit de candidater à tout évènement de la Ville de Guéret durant 5 ans.

La Ville se réserve le droit d'annuler unilatéralement l'évènement et la présence du(des) manège(s), en particulier pour raisons sanitaires.

Informations sur les festivités de Noël 2021 proposées par la Ville de Guéret

La Ville assure l'illumination du centre-ville de Guéret en décembre et propose des animations et un marché de Noël (chalets bois).

La Ville assurera une large communication sur l'ensemble des éléments des festivités de Noël afin de favoriser la fréquentation par le public. La présence d'une patinoire et d'un carrousel seront incluse à cette communication.

Dossier de candidature

(À retourner à la Ville de Guéret)

Objet de la candidature (rayer la mention inutile) :

PATINOIRE - CARROUSSEL

Candidat :

Qualité, nom, prénom :

Nom de l'entreprise :

Numéro de SIRET :

Adresse :

Téléphone :

Pièces à fournir, à joindre à la présente candidature :

- Descriptif de l'équipement et photos
- Extrait KBIS
- Contrôle Technique de Sécurité
- Certificat d'assurance (responsabilité civile, incendie)
- Attestation d'agrément métier (service des mines)
- affiliation à une caisse de sécurité sociale.

et toutes autres pièces et descriptions utiles pour apprécier la candidature.

Candidate à l'appel à projet de la Ville de Guéret et sollicite ainsi l'autorisation d'installation durant les festivités de Noël 2021 du manège à l'emplacement qui sera indiqué par la Ville de Guéret sur la Place Bonnyaud.

S'engage à respecter les conditions établies dans l'appel à candidature. En particulier les dates et plages d'ouverture.

Jours et horaires d'ouverture :

.....
.....

Tarif pratiqué : le manège sera accessible au public moyennant **un ticket d'entrée de**

..... € pour un durée de minutes.

Sollicite, comme condition de la présente candidature, **l'achat par la Ville de ticket d'accès** (inscrire le nombre attendu) pour **un montant de ticket à l'unité de €** (plein tarif ou tarif réduit), soit un **montant total pour la Ville de€.**

Description de l'équipement (dont dimensions) :

(Joindre descriptif et photos)